

PHS
p.02

LÉGISLATION

Le Sénat aurait-il cédé à la pression ■ France

■ Les principales associations qui œuvrent pour lutter contre les dérives sectaires et venir en aide aux victimes étaient optimistes quand elles ont pris connaissance du projet de loi qui a été étudié par le Sénat, en décembre dernier. Aujourd'hui, face à un texte vidé de sa substantifique moelle, elles sont plus qu'inquiètes...

Groupes
p.14

SCIENTOLOGIE

Un nouveau siège bientôt inauguré à Saint-Denis ■ France

■ A 200 mètres du Stade de France, à Saint-Denis, non loin du village olympique, un immense bâtiment en verre est sorti de terre. Le nouveau siège de l'Église de scientologie devrait être inauguré prochainement.



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances
p.21

PSNC

Des médecins demandent un renforcement de la loi ■ France

■ Face aux dérives sur les réseaux sociaux et dans certains médias, des médecins tirent la sonnette d'alarme. Pour eux, il n'est plus possible de laisser se propager de fausses informations médicales. Il s'agit d'un enjeu de santé publique. Ils ont signé une tribune en ce sens...

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.02 ■ Associations
- Législation

Groupes

- p.04 ■ Alliances Célestres
- Alliance des coeurs unis
- p.05 ■ Auroville
- p.06 ■ Communauté de Saint-Jean
- p.07 ■ Eglise de toutes les nations
- p.08 ■ Eglise internationale de Bonne Nouvelle

- p.09 ■ Eglise « La Vérité »
- Fellowship of Friends
- p.10 ■ Fraternité Saint Pie X»
- p.11 ■ Fraternité sacerdotale Saint Pierre
- Gethsamene Glory Missionary Church
- p.12 ■ Jesus Morning Star
- MISA
- Mouvement Raelien
- p.13 ■ Moon
- p.14 ■ Scientologie

- p.15 ■ Soldats du Christ
- p.16 ■ Témoins de Jéhovah
- p.18 ■ Université de l'intelligence cosmique
- Mouvances**
- p.19 ■ Arts divinatoires
- Chamanisme
- p.20 ■ Esotérisme
- Mouvance Bouddhiste
- Mouvance Protestante
- p.21 ■ PSNC
- p.28 ■ Théories du complot
- p.30 ■ Ufologie

Phénomène sectaire

Associations

Bon anniversaire à Secticide ■ France

■ Au service de la lutte et de la prévention contre les dérives sectaires portant atteinte à la dignité de l'être humain et à ses droits fondamentaux, l'association Secticide, basée à Verdun (55), a fêté ses 30 ans le 19 janvier.

À cette occasion, elle a organisé le 19 janvier une journée d'échanges et d'information pour permettre à

un public très large de « s'informer sur les critères permettant de reconnaître les dérives sectaires

et de pouvoir agir ». ■

(Source : Est Républicain, 16.01.2024)

Législation

Le Sénat aurait-il cédé à la pression ■ France

■ Les principales associations qui œuvrent pour lutter contre les dérives sectaires et venir en aide aux victimes étaient optimistes quand elles ont pris connaissance du projet de loi qui a été étudié par le Sénat, en décembre dernier. Aujourd'hui, face à un texte vidé de sa substantifique moelle, elles sont plus qu'inquiètes.

Le projet de loi visant à mieux lutter contre les dérives sectaires se voulait une réponse à l'augmentation des signalements reçus par la Miviludes. Une réponse qui s'annonce beaucoup moins efficace depuis les coups de scalpel donnés au texte par le Palais du Luxembourg. Sur les 7 articles proposés, il n'en reste plus que 4. L'article créant un nouveau délit de placement ou maintien en état de sujétion psychologique ou physique : supprimé. Celui instaurant une circonstance aggravante d'abus de vulnérabilité : supprimé. Enfin, celui visant à punir

ceux qui se rendaient coupables de provocation à l'abandon de suivi d'un traitement médical entraînant des conséquences graves pour sa santé : supprimé aussi. Pour Catherine Katz, présidente de l'Unadfi, c'est désolant. Si elle concède que « le texte était peut-être un peu trop généraliste dans sa formulation », elle estime « qu'on aurait pu le modifier afin de restreindre son champ d'action plutôt que de supprimer des articles sans discussion possible ». A ceux qui voient dans ces retoquages, une volonté de « torpiller le gouvernement », la sénatrice LR Lauriane Josende, rapporteuse du projet, répond que « le gouvernement a voulu aller trop vite et pas assez fort. Nous avons estimé, en Commission des lois, puis en séance, que l'arsenal pénal existant permettait déjà de sanctionner les auteurs des infractions citées ». Pour elle, « ce texte était là pour des effets d'annonces, il était trop prématuré ».

« le gouvernement a voulu aller trop vite et pas assez fort. Nous avons estimé, en Commission des lois, puis en séance, que l'arsenal pénal existant permettait déjà de sanctionner les auteurs des infractions citées ». Pour elle, « ce texte était là pour des effets d'annonces, il était trop prématuré ».

Méconnaissance ou complaisance

Méconnaissance de ce qu'est l'emprise mentale ou complaisance ? Selon l'enquête

>>>

>>>

réalisée par *Charlie Hebdo*, « il semble que lorsqu'on touche au domaine de la santé, les crispations sont inévitables ». Lauriane Josende s'en défend expliquant que « la commission a tout tenté pour trouver de nouvelles formulations, sans succès ». Et pour cause, dit de son côté Jean-Pierre Jouglu, avocat et ancien vice-président de l'Unadfi : « tous les lobbies de dérives sectaires sont montés au créneau ». Lauriane Josende dément « toute pression » mais concède « avoir reçu des mails de professionnels de la santé » et que le sujet « est sensible ». Et elle n'est pas la seule. Les journalistes de *Charlie Hebdo* ont eu accès à

des mails émanant d'un syndicat de médecins s'insurgeant du fait que « l'article 4 du projet de loi compromettrait directement la pratique de médecins disposant d'une expertise particulière comme l'acupuncture et l'homéopathie »... En parallèle de ces mails, que Charlie qualifie « d'intenpestifs », Francine Caumel, vice-présidente du CCMM, parle de « pressions insidieuses ». Elle explique avoir été troublée « d'apprendre l'existence d'une pétition initiée par le CAPLC* demandant à ce que les articles supprimés ne réapparaissent pas dans la version votée par l'Assemblée nationale »... Le Sénat aurait-il cédé à la pression ?

Chacun en jugera. Entre colère et incompréhension, les principales associations concernées espèrent au moins que 2024 rimera avec prévention. « Les gens sont bien sensibilisés aux ravages de la drogue ou au harcèlement scolaire par exemple... Alors à quand une vraie campagne de prévention contre les dérives sectaires » ? ■

**NDLR : La Coordination des associations de particuliers pour la liberté de conscience est une organisation européenne non gouvernementale proche de la Scientologie qui vise à légitimer les sectes comme étant de simples collectifs convictionnels.*

(Source : *Charlie Hebdo*, 15.01.2024)

A écouter



Esprit de justice, France Culture, 17/01/2024

■ Sectes et vulnérabilité de l'homme démocratique, thème de l'émission *Esprit de justice* du 17 janvier. Pour débattre, deux invités : Donatien Le Vaillant, de la Miviludes, et Anne Lécu, médecin en milieu carcéral et religieuse dominicaine. Ces intervenants expliquent comment, ces dernières années, se sont développées de nouvelles formes de sectes qui se cachent derrière les figures ordinaires du médecin, du coach ou encore de l'investisseur. ■

(Source : Radio France, 17.01.2024)

Ecouter le podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/esprit-de-justice/sectes-et-vulnerabilite-de-l-homme-democratique-4360104>

Groupes

Alliances Célestes

L'arrivée des extraterrestres se préparera à Limoges ■ France

■ 3 000 personnes sont attendues, du 16 au 18 mars, au Zénith de Limoges, pour le symposium Exovision. Autrement dit, la préparation de l'arrivée des extraterrestres sur terre...

Sur son site internet, Alliances Célestes se présente comme « une ONG unique au monde qui s'inscrit dans le déroulement du vaste plan de l'univers » dont l'objectif est de préparer la venue des extraterrestres sur terre. Toujours sur son site, cette organisation explique, photo à l'appui, qu'une délégation a observé « la présence de la sonde d'un vaisseau de contact » lors d'une visite au Zénith de Limoges le 26 septembre 2023. C'est donc ce lieu que les Alliances Célestes ont choisi pour organiser leur symposium Exovision, du 16 au 18 mars. Pour y accéder, il faudra

déboursier entre 150 et 190 € pour le Pass trois jours. 3 000 personnes y sont attendues. Plusieurs conférences y sont programmées « pour préparer l'arrivée des extraterrestres sur terre ». De quoi faire réagir sur les réseaux sociaux. Le Belge Vincent Flibustier, spécialiste des fausses informations et idées complotistes, a ainsi annoncé qu'il serait présent en tant qu'observateur. Il décrit Alliances célestes comme « un conglomérat de fous furieux où certains croient que la lune est creuse et abrite un vaisseau spatial et d'autres pensent que les extraterrestres

ont amené Donald Trump sur terre pour le bien de l'humanité », et s'étonne de la tenue d'un tel événement. Fabien Doucet, vice-président de Limoges-Métropole, ne cache pas son embarras mais explique qu'il « n'a pas le pouvoir d'interdire cette manifestation ». D'autant que les acomptes pour la réservation de la salle ont été payés rubis sur l'ongle par les organisateurs basés en Suisse. Un signalement a été fait aux renseignements territoriaux. Alliances Célestes n'a pas donné suite à la demande d'interview des journalistes. ■

(Source : France Info, 07.01.2024)

Alliance des cœurs unis

L'Alliance des cœurs unis ne fait pas l'unanimité ■ France

■ Les activités d'un groupe de prières, l'Alliance des cœurs unis, très présent en Bretagne, embarrassent le clergé. Sa devise : « Servir ou mourir ». L'Unadfi et le CCMM ont reçu plusieurs signalements.

Au centre de la polémique : une sexagénaire qui se fait appeler Virginie (Gaétane de Lacoste Lareymondie de son vrai nom). Cette ancienne journaliste catholique prétend avoir des

visions de Jésus, de saint Louis et de Jeanne d'Arc. Des apparitions qu'elle décrit dans un livre intitulé « Les secrets du roi », paru en 2014, l'année de création de son mouvement l'Alliance des cœurs

unis. Elle a, depuis, réussi à convaincre qu'une mission divine lui a été confiée : « restaurer la royauté, la France devant reprendre son statut de fille aînée de l'Église ». Aujourd'hui,

>>>

>>>

ce groupe de prières possède un site internet et revendique 3 000 membres, dont 50 « boutons de roses », nom attribué à ceux qui constituent sa garde rapprochée. Une soixantaine de prêtres auraient rejoint le mouvement et une poignée d'évêques donnerait crédit à ces révélations et prophéties. L'Alliance des cœurs unis est surtout présente dans le Morbihan, où résident plusieurs de ses cadres.

« Servir ou mourir »

Ces derniers mois, des réunions se sont multipliées à Josselin, Vannes, Rennes, au Mont Saint-Michel et à Sainte-Anne d'Auray, en marge du sanctuaire, devant la statue du comte de Chambord qui, si la monarchie avait été restaurée au XIXe siècle, était tout désigné pour porter la couronne de France et le nom d'Henri V. Leur devise, « Servir

ou mourir » , interpelle certains observateurs. Le père Dominique Auzenet (du Mans), qui étudie depuis longtemps les thèses occultistes, parle « d'inepties ». Le père Pierre Vignon (Valence) avance, pour sa part, « une doctrine très douteuse » et un « dévotionnalisme extrême ». Il souligne que « plusieurs demandes d'interdiction de ces réunions ont été adressées en haut lieu » mais a le sentiment que « l'épiscopat ne veut pas contrarier ce groupe très conservateur » qui, selon lui, « avance de façon masquée au sein de l'Église ». Il n'hésite pas à parler « d'emprise mentale des adeptes qui ne respectent pas le concile Vatican II et émettent des réserves sur le pape François. Dans une enquête parue dans le journal *La Croix*, des membres de cette Alliance auraient même affirmé que « des anges de Satan inspireraient le

pape ». Plusieurs signalements ont été adressés à l'Unadfi et au CCMM. Des prêtres ont également demandé à la commission doctrinale des évêques de France « qu'une enquête canonique sérieuse soit menée ». L'évêque de Vannes se retranche derrière le fait « qu'il s'agit d'une association loi 1901 et non d'une association apostolique. Elle n'est donc pas reconnue par le droit canon ». Le service « emprise et dérives sectaires » de la Conférence des évêques de France soutient « ne pas avoir reçu de signalements précis ou de témoignages suffisamment circonstanciés » mais dit « rester vigilant ». Interrogée par Le Télégramme, l'Alliance des cœurs unis se déclare, elle, « victime de fausses allégations ». ■

(Source : Le Télégramme, 03.01.2024)



Auroville, de la cité alternative au régime autoritaire ■ Inde

■ Fondée en 1968, dans le Tamil Nadu, en Inde, par la Française Mirra Alfassa, Auroville se voulait une cité alternative basée sur l'harmonie et la spiritualité. Sous la coupe d'une nouvelle dirigeante, nommée par les nationalistes hindous, ce projet se transforme aujourd'hui en régime autoritaire.

A proximité de Pondichéry, Auroville s'étend sur 20 km. Fondée par Mirra Alfassa, une Française proche du philosophe indien Sri Aurobindo, cette cité qualifiée d'utopique par certains, se veut une ville alternative guidée par une quête de liberté et de spiritualité. Depuis 1968, elle

a attiré quelque 3 500 résidents qui s'investissent dans diverses activités (architecture écologique, centre de méditation, entreprises de recyclage, de textile ou encore de reforestation) et emploient de nombreux locaux. Mais depuis 2021, l'harmonie se fissure et un vent de fronde gronde. En

cause : Jayanti Ravi, la nouvelle dirigeante de la fondation, nommée par le gouvernement indien. Cette dernière a décidé de faire construire une route de 20 mètres de large, qui passera au cœur des plantations et constructions actuelles, l'objectif étant de faire d'Auroville une

>>>

>>>

métropole pouvant accueillir 50 000 habitants. Les Aurovilliens s'y opposent, l'accusant d'autoritarisme et de saccage écologique. Un trafic de terrains au profit de promoteurs a également été dénoncé. Jayanti Ravi n'en a que faire. Elle a mis la main sur les organes de

gouvernance d'Auroville (autrefois représentatifs des habitants), des étrangers dissidents ont été expulsés (dont Satprem Maïni, figure historique de la cité qui dirigeait l'Institut de la terre) et d'autres subissent chantage et pressions. Saisi par les habitants, le tribunal environnemental

indien avait ordonné l'arrêt des travaux. La Cour suprême est revenue sur cette décision et l'abattage des arbres, dont une partie avait été plantée dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne, a redoublé... ■

(Source : Ouest-France, 10.01.2024)

Communauté Saint-Jean

Deux communautés controversées à l'honneur dans une émission de télé-réalité ■ France

■ *Bienvenue au monastère* est la émission de télé-réalité diffusée sur C8. Le principe : des personnalités se retrouvent dans un couvent pour suivre une sorte de retraite. Le problème : la production semble avoir occulté le lourd passé de dérives sectaires des deux communautés mises en avant...

La nouvelle émission de télé-réalité *Bienvenue au monastère* programmée dès ce mois de janvier, sur C8, fait polémique. Six personnalités ont été conduites dans le couvent catholique de Corbara, en Corse, pour y suivre une sorte de retraite spirituelle. Parmi les participants, on retrouve Clara Morgane (ancienne actrice porno), Delphine Wespiser (ancienne miss France), l'actrice Fabienne Carat ou encore le jeune champion de jeux télévisés, Paul El Kharrat, qui a des racines musulmanes et semble choisi pour offrir ainsi un semblant de pluralisme religieux. La productrice, Chantal Barry, a été aidée pour le casting par Alexia Laroche-Joubert, une figure de la télé-réalité. Proche du milliardaire breton Vincent Bolloré et présidente de la fondation ZeWatchers (qui dit vouloir faire vibrer l'évangile sur les ondes),

cette dernière explique avoir choisi le couvent en raison de son cadre magnifique, qui a enchanté la jet-set, nombreux chanteurs, acteurs et politiques y ayant posé leurs bagages. Le programme, quant à lui, est une reprise d'un concept néerlandais appelé « In Search of God », visant à ouvrir une porte vers la spiritualité. Oui mais... Le christianisme ainsi mis en avant suscite des interrogations quant à un éventuel prosélytisme religieux. Et ce n'est pas tout.

Déni de scandales

Deux accompagnants spirituels, Sœur Catherine Thiercelin (proche de l'humoriste Gad Elmaleh) et frère Baudouin Ardillier, ont été recrutés pour guider et confesser les participants. Et là, les préoccupations montent d'un cran : la première est affiliée à la communauté des Béatitudes, le second à celle de Saint-Jean. Ces communautés conservatrices, qui

avaient le vent en poupe dans les années 70 - 80, ont depuis été associées à des scandales liés à des dérives sectaires et des violences sexuelles. Un religieux du couvent de Corbara, affilié à Saint-Jean, a été condamné pour agressions sexuelles. Interrogée, la productrice dit « ne pas avoir eu connaissance de ces informations ».

Reste que la diffusion de cette émission provoque l'émoi, en particulier parmi les victimes des dérives de ces communautés, qui considèrent cela comme un déni des scandales. Celui de Saint-Jean a éclaté au moment du tournage en mars 2023, avec la présentation de rapports historiques révélant des dérives théologiques et sexuelles au sein de la congrégation. Des critiques émanent aujourd'hui des plus hautes sphères du catholicisme français, déplorant le choix faits

>>>

>>>

par les producteurs.

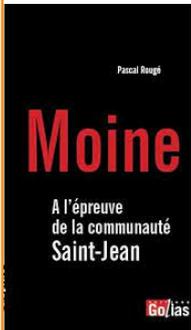
En dépit des réactions négatives, Chantal Barry envisage une

éventuelle deuxième saison, mais pourrait choisir « un autre lieu que Corbara pour éviter les

controverses liées aux dérives sectaires ». ■

(Source : Libération, 11.01.2024)

A lire



Moine, À l'épreuve de la communauté Saint-Jean , Pascal Rougé, Editions Golias, 2023

■ Aujourd'hui professeur de philosophie, Pascal Rougé relate dans ce livre comment il est entré, au début des années 80, dans cette congrégation dont le fondateur et certains responsables sont aujourd'hui accusés de déviances et d'agressions sexuelles. Ce Rennais raconte l'emprise dans cette communauté qui a été considérée comme « le fleuron du renouveau de l'Église catholique en France », les dérives commises au plus haut niveau, la dévotion, la destruction et la guérison. ■

(Source : Ouest-France, 07.01.2024)

Église de
Toutes les
Nations

Le télévangéliste aurait violé et torturé des adeptes ■ Nigéria

■ Décédé en 2021, T.B. Joshua était l'un des pasteurs évangéliques les plus influents d'Afrique. Mais le prédicateur charismatique, qui se disait aussi guérisseur, aurait violé et torturé des dizaines de fidèles durant 20 ans. C'est ce que révèle une récente enquête de la BBC.

T.B. Joshua était le fondateur de la Synagogue, Église de toutes les Nations (SCOAN), l'une des plus grandes églises évangéliques du monde. Avant son décès en 2021, sa chaîne YouTube comptait plus de 1,8 millions d'abonnés. Le télévangéliste qui se faisait appeler « Le prophète » et qui se prétendait guérisseur y expliquait notamment comment guérir du sida, et même de l'homosexualité.

Dans les années 1990 et 2000, des milliers de pèlerins sont venus du monde entier jusqu'au Nigéria, où il était installé, dans le but de le rencontrer et, surtout, de bénéficier de ses guérisons miraculeuses. Certains se sont

ainsi établis dans le complexe du pasteur, à Lagos.

Mais aujourd'hui, les langues se délient. Selon des dizaines de témoignages, recueillis par la BBC qui a enquêté durant deux ans, « derrière une façade charismatique se cachait en fait un bourreau ». Ils parlent de « viols à répétition, de détournement de traitements médicaux qui aurait pu les tuer, d'avortements forcés et de tortures ». Certains étaient mineurs à leur arrivée à Lagos. Ils racontent que « leur déplacement a été financé par T.B. Joshua, en coordination avec d'autres églises britanniques ». Toujours selon les journalistes de la BBC, qui

affirment s'être fait tirer dessus et avoir été retenus plusieurs heures par la sécurité de l'Église, en 2022, alors qu'ils effectuaient un reportage dans la communauté du pasteur, plusieurs victimes auraient tenté de dénoncer les faits. Mais elles auraient été menacées pour certaines, agressées physiquement pour d'autres. Des abus auraient aussi été signalés aux autorités britanniques... mais sans suite. D'anciens adeptes comparent aujourd'hui la SCOAN à une secte. A sa mort, T.B. Joshua a été salué comme l'un des pasteurs les plus influents de l'Afrique. Une certitude : plus qu'une

>>>

>>>

église, il a bâti un empire qui comptait parmi ses associés des dirigeants politiques, célébrités et footballeurs internationaux.

Interrogée sur ces allégations, la SCOAN, qui prospère toujours sous la direction de la veuve de T.B. Joshua, affirme « que ces

dirès sont infondés et qu'il n'y a aucune preuve ». ■

(Sources : BBC News & 20 Minutes, 07.01.2024)

Eglise
internationale
de Bonne
Nouvelle

Paul Mackenzie inculpé pour terrorisme et meurtres ■ Kenya

■ **Un tribunal kényan a menacé les autorités, ce 9 janvier, de libérer Paul Mackenzie, placé en détention provisoire depuis 117 jours, s'il n'était pas inculpé. La réponse n'a pas traîné: le prédicateur évangélique autoproclamé de l'Eglise internationale de Bonne Nouvelle, accusé du «massacre de Shakahola» est poursuivi pour terrorisme ainsi que 94 autres personnes.**

Un tribunal kényan a tapé du poing sur la table : il a averti les procureurs, ce mardi 9 janvier, qu'il libérerait, selon ses propres conditions, le pasteur évangélique et 28 autres personnes de sa communauté soupçonnées d'être derrière la mort de 429 personnes, si elles n'étaient pas inculpées dans les deux semaines à venir. Depuis les arrestations en avril dernier, les procureurs ont régulièrement demandé au tribunal l'autorisation de maintenir en détention Paul Mackenzie et sa garde rapprochée, le temps d'enquêter sur cette affaire qui a choqué les Kényans après la découverte de fosses communes.

Le magistrat principal de Shanzu, Yusuf Shikanda, a noté que les suspects étaient en détention depuis 117 jours depuis la dernière

demande de prolongation, ce qui aurait dû suffire à mener à bien les investigations. Le magistrat a souligné que les suspects étaient détenus sans procès depuis plus longtemps que quiconque au Kenya depuis l'adoption de la constitution de 2010 qui interdit la détention sans procès. La défense a soutenu que les droits constitutionnels à la liberté sous caution de Mackenzie et des autres étaient violés puisqu'ils n'avaient pas été inculpés.

95 personnes poursuivies

Ce 15 janvier, les autorités ont finalement annoncé qu'elles avaient suffisamment d'éléments pour inculper Paul Mackenzie « pour terrorisme et meurtres ». 94 autres personnes sont également poursuivies.

L'affaire que l'on appelle le « massacre de Shakahola » a

éclaté lorsque la police a sauvé 15 fidèles affaiblis de l'église de Mackenzie, dans le comté de Kilifi, au sud-est du Kenya. Quatre d'entre eux sont décédés après avoir été emmenés à l'hôpital. Les survivants ont déclaré aux enquêteurs que l'ancien chauffeur de taxi, autoproclamé pasteur, leur avait ordonné « de jeûner jusqu'à la mort avant la fin du monde pour qu'ils puissent rencontrer Jésus ». Une fouille de la zone reculée et boisée a permis de mettre au jour 429 corps répartis dans des dizaines de fosses communes. Des autopsies ont révélé des signes de famine, de strangulation ou d'étouffement. ■

(Sources : ABC News, 09.01.2024 & 20 Minutes, 16.01.2024)

Lire aussi sur le site de l'Unadfi : Le massacre de la forêt de Shakahola : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-massacre-de-la-foret-de-shakahola/>

Église « La Vérité »

Un ancien pasteur d'une secte secrète admet des abus sexuels sur enfants ■ Canada

■ Pour la première fois, Robert Corfield, accusé d'avoir commis des abus sexuels sur des enfants, au Canada, dans les années 1980, au sein d'une Église chrétienne secrète, a parlé publiquement de ce qui s'est passé.

L'Église n'a pas de nom officiel. Elle est souvent appelée « La Vérité » ou « Le Chemin ». Elle compterait 100 000 membres dans le monde, la majorité en Amérique du Nord.

L'ampleur potentielle des abus qui y auraient été perpétrés a été révélée grâce à une ligne d'assistance téléphonique créée, l'année dernière, par deux femmes affirmant avoir été victimes d'abus sexuels de la part d'un responsable de l'Église lorsqu'elles étaient enfants. Des personnes ont appelé en affirmant avoir également été abusées. Au total, plus de 1 000 membres ou ex-membres ont contacté la ligne qui a ainsi reçu plus de 700 noms d'abuseurs présumés dans 21 pays, certains remontant à des décennies, d'autres plus récents.

« L'aspect hautement secret et insulaire de l'Église a favorisé la perpétuation des abus », affirment d'anciens membres qui ont parlé à la BBC. « Elle a de nombreuses règles non écrites, notamment

que les adeptes doivent se marier au sein du groupe et limiter autant que possible leurs contacts avec les non-membres ».

L'Église a été fondée en 1897 en Irlande par un évangéliste écossais et repose sur des pasteurs qui diffusent le Nouveau Testament par le bouche à oreille. L'une de ses caractéristiques est que les ministres abandonnent leurs biens et doivent être accueillis par les membres de l'Église lors de leurs déplacements pour diffuser l'Évangile. « Cela rend les enfants vivant dans les foyers visités vulnérables aux abus », confient les initiés.

La mise en place de la ligne d'assistance téléphonique a ouvert les vannes et provoqué une crise dans toute l'église.

Confronté, par la BBC, à ces allégations d'abus sexuels sur des enfants, Robert Corfield a admis que « cela s'était produit pendant environ six ans dans les années 1980 ». Il était alors « ministre »

et connu au sein de l'église sous le nom de « travailleur ». C'est la première fois qu'il admet publiquement des abus sur des enfants, bien qu'il ait été confronté auparavant par des membres de l'Église et ait écrit deux lettres privées à une victime, en 2004 et 2005, demandant pardon et indiquant qu'il suivait une thérapie. Dans l'une des lettres, Robert Corfield aurait déclaré qu'il était « en train de dresser une liste de victimes... Nous ne voulons oublier personne ».

L'Église n'ayant pas de leader, la BBC a tenté, dans le cadre d'une large enquête, de soumettre les allégations à plus de 20 surveillants en Amérique du Nord ; un seul a répondu, préoccupé de l'aide professionnelle dont ont besoin les victimes. Il faudra du temps pour un changement, « c'est un système perfectionné qui existe depuis 12 décennies » dit une ancienne membre. ■

(Source : BBC News, 28.01.2024)

Fellowship of Friends

Une plainte déposée contre Fellowship of Friends ■ Etats-Unis

■ D'anciens membres de Fellowship of Friends ont porté plainte, en décembre dernier, contre cette organisation qu'ils qualifient aujourd'hui de secte. Ils dénoncent, entre autres, des abus sexuels et détournements de fonds.

>>>

>>>

Installée dans les contreforts du comté de Yuba, Fellowship of Friends¹ est officiellement enregistrée en Californie comme une organisation religieuse à but non lucratif. Elle a été fondée par Robert Earl Burton il y a cinquante ans « sur les enseignements de la Quatrième Voie de Georges Gurdjieff et Peter Ouspensky ». Mais elle est présentée par des associations de protection de la famille et de l'individu comme un mouvement sectaire.

La colonie Apollo où est installée cette communauté abrite aussi une entreprise vinicole,

Renaissance Vineyard and Winery. D'anciens adeptes viennent de déposer une plainte contre le groupe, son leader et plusieurs autres personnes. Ils dénoncent des faits de harcèlement et agressions sexuelles. Ils reprochent également à la communauté d'avoir couvert les exactions de son leader Robert Earl Burton alors qu'elle était au courant. (NDLR : plusieurs procès le mettant en cause pour abus sexuels sur des jeunes hommes ont été réglés à l'amiable). Ils affirment également que cette société à but non lucratif a été

« créée dans le but d'éviter de payer des impôts, d'échapper à la responsabilité des conséquences de leur conduite, et d'embrouiller les tribunaux et les personnes cherchant à obtenir réparation pour les actes et la conduite de ces défenseurs ». Ils réclament la tenue d'un procès et des dommages et intérêts (dont le montant n'a pas été communiqué). ■

(Source : The Union, 05.01.2024)

1. Également connue sous le nom de Living Presence (Présence Vivante) et the Fourth Way School (Ecole de la Quatrième Voie).

Fraternité Saint-Pie X

Violences sexuelles et psychologiques au sein de la Fraternité Saint-Pie X ■ Suisse

■ Une enquête de 6 pages parue, ce 13 janvier, dans le journal *Le Temps*, révèle qu'une soixantaine de prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, soit 10 % des effectifs, auraient eu, par le passé, des comportements « problématiques ».

Fondée par le controversé évêque français Marcel Lefebvre en 1970, la Fraternité Saint-Pie X est une communauté de catholiques fondamentalistes qui s'opposent fermement aux réformes imposées par le Concile Vatican II. Le groupe affirme qu'il compterait aujourd'hui 590 prêtres et plus d'un demi-million de fidèles. Voilà pour la partie émergée de l'iceberg. Le journal *Le Temps*, qui a enquêté pendant plusieurs mois et qui a réussi à se procurer plus d'une vingtaine de documents internes¹, dévoile une autre facette de cette Fraternité. L'analyse des journalistes montre que « des violences sexuelles, physiques et psychologiques ont eu lieu

dans plusieurs établissements, en Suisse, en Belgique, mais aussi en Savoie et en Bretagne ». Un collectif d'aide aux victimes estime à 60 environ le nombre de « prêtres problématiques » dans cette Fraternité. Soit 10 % des effectifs. Pour le journal, « ce groupe catholique dissident et intégriste ne peut plus échapper aux accusations de contrôle, de violence sexuelle et de sectarisme ».

Selon le quotidien suisse, la Fraternité n'a pas souhaité répondre à ses questions. Rien de surprenant quand on sait qu'elle est l'une des deux seules structures à avoir refusé d'ouvrir

ses archives pour que la lumière soit faite durant l'enquête qui a mené à la publication du rapport Sauvé, révélant l'ampleur des abus sexuels commis au sein de l'Église catholique française depuis 1950. Dans un courrier électronique, la Fraternité Saint-Pie X souligne que « dans ces affaires douloureuses, elle offre son assistance aux victimes, les encourage dans leur reconstruction dans la mesure du possible et les invite à porter plainte auprès des autorités judiciaires ». ■

(Source : Libération, 13.01.2024)

1. Ils ont notamment rassemblé des lettres signées par de hauts responsables et des extraits d'enquêtes.

Fraternité sacerdotale Saint-Pierre

Des prêtres traditionalistes priés d'aller prêcher ailleurs ■ France

■ **Après les diocèses de Dijon et Grenoble, celui de Quimper et Léon vient de mettre fin à la convention qui le liait à deux jeunes prêtres traditionalistes de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre¹. Ils seraient « trop autonomes » selon les autorités religieuses.**

Arrivés et formés dans le Finistère en 2016, deux jeunes prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre se sont vu remettre les clés de l'église Saint-Mathieu, à Quimper, et de Sainte-Sève, près de Morlaix, en 2020. Leurs missions : assurer les offices et redynamiser ces paroisses qui sommeillaient. Et il semble qu'ils aient relevé le défi. Une soixantaine de fidèles assistaient aux messes en latin quand ils sont arrivés. Ils sont aujourd'hui plus de 400. Attachés à la liturgie traditionnelle, leurs paroissiens n'hésitent pas à parcourir des dizaines de

kilomètres pour suivre les offices. Des paroissiens plutôt jeunes, la moyenne d'âge étant de 38 ans, selon les dires de l'abbé Courtois qui a répondu aux questions du Télégramme. Mais dans quelques mois, ces deux prêtres devront quitter leurs églises. Ainsi en a décidé l'évêché. On leur reproche « de cultiver une certaine indépendance » et l'activité du groupe crée des tensions au sein de l'Église finistérienne. Le chargé de communication de l'évêché explique qu'il s'agit « d'une décision collégiale prise à la suite d'une publication virulente sur un

site traditionaliste ». Les deux prêtres concernés soulignent, eux, « qu'il n'y a pas eu réellement de discussions, on nous a mis devant le fait accompli ». Ils assurent avoir « reçu des soutiens et chercher à s'établir ailleurs ». ■

(Source : Le Télégramme, 23.01.2024)

1. Communauté née dans le sillage de la Fraternité Saint Pie X initiée par le controversé Marcel Lefebvre. Mais contrairement à ce mouvement, réputé proche de l'extrême droite, la Fraternité Saint-Pierre est rentrée dans le rang de l'Église catholique. Elle accepte l'autorité du pape et les décrets du Concile Vatican 2 qui ont jeté les bases de l'Église moderne.

Gethsamene Glory Missionary Church

Le pasteur d'une église libre tamoule menacé d'expulsion ■ Suisse

■ **En Suisse, un pasteur tamoul aurait agressé sexuellement plusieurs femmes dans son église évangélique. L'homme, qui aurait depuis démissionné de ses fonctions, pourrait être expulsé du pays.**

Le leader spirituel d'une petite communauté, appelée Gethsamene Glory Missionary Church, est accusé d'avoir usé de son influence pour exercer des pressions sur des adeptes. Après la diffusion de vidéos compromettantes, plusieurs

femmes ont porté plainte auprès des autorités bernoises. Elles soutiennent que celui qui se présente comme un apôtre les aurait abusées sexuellement. Depuis 15 ans, l'homme prêchait dans le sous-sol d'une propriété situé sur le site industriel du

quartier de Bethléem, à Berne. On n'en sait pas beaucoup plus si ce n'est que l'homme serait impliqué dans une autre affaire de fraude et falsification de documents. Selon le journal suisse, il risque 5 ans d'expulsion. ■

(Sources : Berner Zeitung 25.01.2024 & 20 Minuten 26.01.2024)

Jésus Morning Star

Le chef de la secte JMS condamné à 23 ans de prison ■ Corée du Sud

■ **Déjà condamné en 2009, le leader de la secte JMS (aussi appelée Providence) vient d'être à nouveau condamné pour viols et agressions sexuelles.**

A 78 ans, Jeong Myeong-seok, qui se présente comme une réincarnation de Jésus sur terre, vient d'être condamné, en Corée du Sud, à 23 ans de prison. Ancien adepte de l'Église de l'Unification, fondateur de la JMS dans les années 80, il a été reconnu coupable de trois nouveaux

viols. Il avait déjà écopé de 10 ans de prison en 2009 pour quatre viols. 18 autres plaintes ont été enregistrées par les autorités sud-coréennes.

Ce gourou, qui continuait à diriger son groupe depuis sa cellule, a été pointé du doigt à maintes reprises

pour des agressions sexuelles. Selon un documentaire de la chaîne *MBC*, coproduit par *Netflix*, il y aurait plus de 200 victimes. ■

(Source : RFI, 22.12.2023)

Lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Le gourou est-il toujours une menace ?* <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-gourou-est-il-toujours-une-menace/#more-3701>

MISA

Création d'un hashtag #MeTooTantra ■ France

■ **Permettre la libération de la parole : tel est l'objectif du hashtag #MeTooTantra créé par le GÉPS (Groupe d'étude du phénomène sectaire) et la documentariste Élisabeth Feytit.**

La mise en examen, fin novembre dernier, de Gregorian Bivolaru, gourou fondateur du Misa, et de 5 membres actifs du groupe, a montré que le yoga tantrique pouvait conduire à des abus sexuels. Cette pratique hindouiste, qui prétend éveiller la spiritualité par la sexualité et stimuler la libido par la méditation, est en tout cas une aubaine pour les manipulateurs.

La Miviludes a ainsi reçu plusieurs signalements. Reste qu'il est souvent difficile pour les victimes de déposer plainte. Pour faire émerger les témoignages, le GÉPS (Groupe d'étude du phénomène sectaire) et Elisabeth Feytit, documentariste et créatrice du podcast *Méta de choc*, ont lancé, fin décembre, le hashtag #MeTooTantra. « Il est urgent de briser le tabou » explique Hugues

Gascan (président du GÉPS), qui espère ainsi « aider les victimes à passer outre leur honte et leur culpabilité pour éviter que d'autres ne tombent dans les mêmes pièges ». ■

(Source : L'Express, 29.12.2023)

Lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Que sait-on du MISA ?* <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/que-sait-on-de-mouvement-pour-l-integration-spirituelle-dans-l-absolu-misa/>

Mouvement raëlien

« Raël, le prophète des extraterrestres » sur Netflix ■ France

■ **Une série documentaire en quatre épisodes, sur *Raël, le prophète des extraterrestres*, sera mise en ligne sur *Netflix* le 7 février. Un tournage hors du commun où, durant quatre années, des journalistes ont rencontré des adeptes, anciens disciples, détracteurs et le gourou lui-même qui vit désormais au Japon.**

>>>

>>>

« L'idée n'était pas de démontrer mais d'éprouver. De se plonger dans l'univers de la croyance ». Ainsi a germé, en 2020, dans la tête d'Alexandre Ifi et Antoine Baldassari, l'idée d'une enquête sur Raël. Et ils ont découvert « un univers plus étrange que la fiction ». Ayant reçu l'aval de la directrice des contenus, ils sont entrés en contact avec des raéliens. Par mail, puis par Zoom. Il a fallu passer le cap de la méfiance et gagner leur confiance. Les journalistes leur

ont expliqué qu'ils « ne croyaient en rien, mais qu'ils trouvaient leur histoire intéressante parce qu'elle raconte notre vie à tous : notre lutte, nos croyances, nos errances, nos contradictions, nos paradoxes ». A l'été 2020, ils obtiennent un premier rendez-vous au Mexique. Ils épluchent ensuite les archives et font un énorme travail d'enquête sur le terrain. En France, mais aussi au Canada, au Japon et en Afrique, où la secte continue de prospérer avec Raël à

distance et d'autres qui ont pris le relais sur place. Ils ont rencontré des fidèles, des repentis, des détracteurs et l'ancien juge Fenech qui a traqué les sectes. Et, alors qu'ils sont en plein montage, Raël en personne, Claude Vorilhon de son vrai nom, accepte de leur parler. Un Raël, aujourd'hui âgé de 77 ans, qui selon eux « garde le contrôle et incarne le rôle d'un personnage détaché de tout ». ■

(Source : Vanity Fair, 20.01.2024)



D'anciens adeptes pour aider les victimes ■ Japon

■ **Le gouvernement japonais a annoncé, ce vendredi 19 janvier, qu'il allait faire appel à d'anciens adeptes de l'Église de l'Unification (secte Moon) pour améliorer les consultations en faveur des victimes de pratiques répréhensibles au sein de ce groupe religieux controversé.**

D'anciens fidèles de l'Église de l'Unification et les enfants de croyants participeront en tant qu'instructeurs à la formation du personnel de consultation, afin de les aider à comprendre les sentiments des victimes.

Le gouvernement prévoit également de mettre en place un système permettant aux agences de partager les connaissances acquises grâce aux services de consultation pour les victimes. Pour les enfants et les jeunes, qui ont souvent du mal à reconnaître leur statut de victimes ou à s'exprimer, le gouvernement

utilisera les réseaux sociaux pour les contacter.

Il renforcera également les effectifs de conseillers et de travailleurs sociaux dans les écoles, et organisera des cours sur les droits de l'homme dispensés par des conférenciers du ministère de la Justice dans les collèges et lycées. De tels cours sont actuellement dispensés uniquement dans les écoles primaires.

Le gouvernement prévoit de fournir des abris temporaires et une assistance à l'emploi aux enfants de croyants qui rencontrent des difficultés à

assurer leurs revenus et se procurer un logement. Il apportera également un soutien particulier pour garantir des opportunités d'apprentissage à ces personnes dans les lycées et les universités.

L'Église de l'Unification, appelée aussi secte Moon ou Fédération des Familles pour la Paix Mondiale et l'Unification, a été accusée de réclamer d'énormes sommes d'argent à ses adeptes, entraînant leur ruine et alimentant leurs angoisses. ■

(Source : The Japan Times, 19.01.2024)

Scientologie

« L'Église de scientologie est une mafia » ■ Etats-Unis

■ Aux États-Unis, une plainte a été déposée, en décembre 2023, contre l'Église de scientologie. L'organisation, dirigée par David Miscavige, est accusée d'agir comme une mafia et d'utiliser de l'argent sale pour nuire à ceux qui se mettent en travers de sa route. Un procès devrait se tenir en septembre 2025.

Accusé de viols, en 2019, l'acteur américain scientologue Danny Masterson a été reconnu coupable, en mai dernier, et condamné à 30 ans de prison. Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Une nouvelle plainte vient d'être déposée contre l'Église de scientologie, quatre plaignantes affirmant faire l'objet de menaces et de harcèlement depuis le procès de D Masterson. Leurs auditions mentionnent, entre autres, des

vols de courriers, piratages de comptes et agressions. Dans un document de 104 pages, leurs avocats parlent « d'un système mafieux ». Ils avancent que « l'Église de scientologie attire et fidélise des personnes connues et aux revenus élevés pour asseoir sa notoriété et qu'elle n'hésite pas, si besoin, à utiliser de l'argent provenant d'activités douteuses pour protéger ces célébrités à tout prix ». Des personnes seraient ain-

si recrutées pour dissuader ceux qui voudraient s'exprimer contre l'Église et se venger de ceux qui l'attaqueraient. L'actrice et écrivaine Tricia Vessey aurait ainsi refusé de témoigner « par peur de représailles ».

Un procès est fixé au 22 septembre 2025. ■

(Source : Los Angeles Magazine, 28.12.2023)

A voir



Des tests de personnalité orientés ■ France

■ L'équipe de *Vrai ou faux* a enquêté sur les tests de personnalité proposés, un peu partout, par des représentants de la Scientologie.

Des journalistes ont répondu aux 200 questions rédigées sur un formulaire qui leur a été donné à la sortie d'un métro parisien. Et, en caméra discrète, ils se sont rendus dans une église pour avoir les résultats de leur test, puis ont interrogé un ancien scientologue.

Leur conclusion confirme les nombreux signalements reçus à la Miviludes : ces tests n'ont qu'un objectif, vous faire acheter des livres, DVD et cours « pour aller mieux ». Malgré une condamnation en 2009 pour escroquerie en bande organisée et exercice illégal de la pharmacie, la Scientologie reste autorisée en France. ■

(Source : France Info, 23.01.2024)

A voir sur : https://www.francetvinfo.fr/societe/les-tests-de-personnalite-de-la-scientologie-sont-ils-fiabiles_6321930.html

Un nouveau siège bientôt inauguré à Saint-Denis ■ France

■ A 200 mètres du Stade de France, à Saint-Denis, non loin du village olympique, un immense bâtiment en verre est sorti de terre. Le nouveau siège de l'Église de scientologie devrait être inauguré prochainement.

Ils voulaient être prêts pour les JO. Mission accomplie, les travaux sont terminés. L'Église de scien-

tologie devrait bientôt inaugurer son nouveau siège en Seine-Saint-Denis. Mais le porte-parole

de la communauté refuse de donner une date exacte arguant « qu'il s'agira d'une fête privée ».

>>>

>>>

Privée mais fastueuse, croit savoir une source bien informée, indiquant au journal *Le Parisien* que « la scientologie fait, en général, venir beaucoup d'invités d'autres pays ». Et le lieu semble revêtir une importance toute particulière pour l'organisation, reconnue comme religion aux Etats-Unis, surveillée de près en France par la Miviludes. Lors d'une cérémonie en Angleterre en novembre dernier, le dirigeant du mouvement, David Miscavige, s'était en effet réjoui « de l'implantation d'une nouvelle église idéale dans une des villes les plus emblématiques

du monde (...) pour accueillir les Parisiens vers une aventure extraordinaire, une véritable liberté spirituelle ». Jusqu'à présent, la Scientologie disposait de deux églises à Paris (dans les XVII^e et XII^e arrondissements). Elle dispose désormais d'un vaste complexe de 7 000 m², abritant bureaux et salles de conférences et pouvant accueillir 600 personnes. Depuis l'achat du bâtiment en 2017 par une société immobilière américaine, la Miviludes affirme rester aux aguets. « Si le mouvement est réputé avoir peu d'adeptes en France, des signalements nous

sont remontés par centaines. Un travail a ainsi été engagé avec les pouvoirs publics, les élus locaux et des acteurs associatifs « pour mener des actions de prévention ». Le maire de Saint-Denis, qui avait tenté d'empêcher juridiquement l'installation mais dont l'action a été retoquée par la justice, promet également d'être vigilant. Mais il rappelle : « je ne suis pas en charge de réguler les mouvements sectaires dans le pays, c'est le rôle de l'Etat ». ■

(Source : *Le Parisien*, 26.01.2024)

Initiation mortelle au sein des Soldats du Christ ■ Etats-Unis

Soldats du Christ

■ **Sehee Cho, une Sud-Coréenne âgée de 33 ans, est décédée après avoir été torturée et affamée par le groupe Soldats du Christ, à Lawrenceville, en Géorgie. Les pasteurs locaux, se sont émus de ce crime commis au nom de la religion et s'inquiètent d'une éventuelle activité sectaire plus vaste.**

Dirigé par deux frères américano-coréens, le groupe Soldats du Christ est accusé du meurtre de la jeune femme, qui était arrivée dans le pays en juillet « pour trouver Dieu et soulager sa dépression » selon les déclarations de sa mère. Les détails macabres de ce crime ont choqué la communauté coréenne d'Atlanta. Les leaders communautaires considèrent cela comme un avertissement sur la vigilance nécessaire face aux cultes religieux et aux menaces pour les nouveaux arrivants. Les membres du groupe mis en cause fréquentaient une église locale. Le fait que cet assassinat ait été perpétré dans le quartier coréen

ajoute à l'inquiétude, des pasteurs locaux craignant l'existence d'une activité sectaire qui serait passée inaperçue.

Les membres du groupe, dont cinq sont âgés de 15 à 20 ans, ont été inculpés de meurtre et séquestration. Certains ont été recrutés à l'université. D'après les auditions, le fondateur, Joonho Lee, aurait voulu s'entourer de 12 disciples. Mais, pour l'heure, les enquêteurs n'ont trouvé aucun autre membre susceptible d'appartenir à ce mouvement en dehors des accusés. Un séminaire a été organisé pour sensibiliser les étudiants universitaires aux sectes coréennes.

Les accusés ont enregistré des vidéos montrant la torture de Cho. Certains se défendent en disant avoir reçu « des instructions directes de Dieu ». Pour le fondateur, « le processus d'initiation qui a mal fini était consenti par la victime ». Des messages échangés entre les accusés montrent que Sehee Cho a tenté d'abandonner cette initiation mais qu'on ne l'a pas laissée partir.

Les frères américano-coréens et leur mère ont été écroués. Mais le père, pasteur dans la région, n'a pas été inculpé et poursuit son activité... ■

(Source : *Toronto Star*, 08.01.2024)

Témoins de Jéhovah

Les Témoins de Jéhovah blanchis par la Cour de cassation

■ Belgique

■ **Face à d'ex-membres, l'ASBL Témoins de Jéhovah vient de gagner devant la Cour de cassation.**

Condamnée en mars 2021, par le tribunal correctionnel de Gand, à 96 000 € d'amende pour « incitation à la discrimination sur la base de convictions religieuses et incitation à la haine ou la violence » à l'encontre d'anciens membres,

l'ASBL Témoins de Jéhovah avait été acquittée en appel, en juin 2022. Les parties civiles avaient alors décidé de se pourvoir en cassation. La haute juridiction a rejeté leur recours ce 19 décembre 2023 confirmant les argu-

ments de la Cour d'appel, à savoir « la liberté religieuse » et le fait que « les plaignants étaient principalement des ex-membres ». ■

(Source : RTL Info, 27.12.2023)

Des témoins de Jéhovah retoqués par la Cour suprême ■ Canada

■ **La Cour suprême de la Colombie-Britannique a tranché en défaveur de deux congrégations des Témoins de Jéhovah. Au nom de leurs libertés religieuses, elles refusaient de transmettre des informations, sur d'anciens membres, au commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.**

Ce 8 janvier, le juge Steven Wilson a confirmé une ordonnance obligeant les congrégations de Coldstream et de Grand Forks à divulguer des dossiers concernant les ruptures des anciens membres avec l'église au Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (OIPC).

Les Témoins de Jéhovah avaient soutenu que « les dossiers scellés contenaient des discussions religieuses confidentielles sur des questions d'adhésion et que les divulguer violerait leurs droits en vertu de la Charte des droits et li-

bertés ». Le juge a estimé que cet argument « n'était pas recevable dans une société libre et démocratique ». Il n'a pas exigé que les congrégations remettent les dossiers aux anciens membres qui les avaient réclamés, mais a demandé qu'ils soient remis à l'OIPC afin que le commissaire puisse en examiner le contenu. Il a déclaré que « les obligations de divulgation imposées par la loi visent à donner aux Britanniques une certaine mesure de contrôle sur leurs informations personnelles. C'est un outil pour rendre les organisations responsables de la collecte

et de l'utilisation d'informations personnelles. C'est également un moyen de dissuasion contre les abus ».

Les Témoins de Jéhovah ont allégué que la « Loi sur la protection des renseignements personnels était inconstitutionnelle » et ont fait valoir que « si les documents étaient divulgués, ils pourraient être publiés plus largement dans le but de se moquer, ce qui causerait une gêne inutile ». « Non » a rétorqué le juge Wilson « puisque les documents seront uniquement conservés par l'OIPC ». ■

(Source : CBC News, 10.01.2024)

Transfusée contre son gré, elle attaque en justice ■ Espagne

■ **Ayant reçu des transfusions sanguines, « non conformes avec sa conscience », une témoin de Jéhovah a poursuivi l'Espagne devant la Cour européenne des droits de l'Homme. L'audience s'est tenue ce mercredi devant la Grande Chambre.**

>>>

>>>

Rosa Edelmira Pindo Mulla, une Témoin de Jéhovah équatorienne de 53 ans, poursuit l'Espagne devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour avoir reçu des transfusions sanguines contre sa volonté. Sa requête, déposée en mars 2020, évoque un « paternalisme médical envers elle, en tant que membre d'un groupe souvent stigmatisé ». Les Témoins de Jéhovah rejettent les transfusions sanguines pour des raisons religieuses.

En juillet 2017, après des examens médicaux, on a conseillé à Mme Pindo Mulla de se faire opérer. Malgré des documents indiquant son refus des transfusions (une directive anticipée, une procuration de longue durée et un formulaire de consentement éclairé), elle a été transférée à l'hôpital de Madrid, en 2018, en raison d'une hémorragie. Là, Le juge de permanence a autorisé les médecins à intervenir pour sauver sa vie et donc à transfuser.

Les avocats de Mme Pindo Mulla invoquent les articles 8 et 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme devant la CEDH, affirmant le droit absolu du patient à refuser un traitement médical même s'il est vital. Le gouvernement espagnol s'est défendu en soulignant l'urgence de la situation et le manque de certitude sur la volonté de la patiente. La Cour a mis sa décision en délibéré. Elle sera rendue dans quelques mois. ■

(Sources : AFP & Le Figaro, 10.01.2024)

Révoqués, ils intentent des poursuites contre l'État ■ Norvège

■ En Norvège, les Témoins de Jéhovah se sont vu supprimer leur enregistrement national comme communauté religieuse . Et les subventions qui vont avec. Ils ont décidé d'attaquer l'Etat.

Certaines pratiques des témoins de Jéhovah violent-elles la loi sur les communautés religieuses ? Ou la révocation de l'enregistrement des témoins de Jéhovah viole-t-elle leur droit à la liberté de religion et liberté d'association tels que garantis par la Convention européenne des droits de l'homme ? C'est tout l'enjeu du procès qui s'est ouvert ce 8 janvier en Norvège. L'un des plus importants sur une question de liberté religieuse en Norvège depuis des décennies.

Tout a commencé en janvier 2022. La gouverneure du comté d'Oslo et Viken refuse alors d'attribuer aux Témoins de Jéhovah les subventions d'Etat pour l'année 2021 (soit 1,5 M\$). Le motif : leur politique d'ostracisme. Dans un communiqué, elle argumente que « l'Etat ne peut pas caution-

ner le fait que des témoins de Jéhovah n'aient pas le droit de contacter des membres qui sont sortis de la communauté, ce qui peut entraver la capacité d'une personne à se retirer librement du groupe ». Elle évoque aussi « un contrôle social négatif qui contrevient aux droits des enfants ». Pour elle, « ces infractions sont systématiques et intentionnelles et elles vont à l'encontre de la loi sur les communautés religieuses de la Norvège ». Les Témoins de Jéhovah ont immédiatement fait appel de cette décision. Leur porte-parole, Jarrod Lopes, a expliqué que la communauté « ne force pas ses membres à limiter ou cesser d'entretenir des relations avec d'anciens fidèles ». Et d'ajouter que, « si exclusion il y avait, c'était seulement en cas de violations graves au code

moral de la Bible ». Le ministère de l'Enfance et de la Famille a confirmé la décision de la gouverneure. Et, les Témoins de Jéhovah n'ayant pas modifié leurs pratiques, ils ont perdu l'enregistrement national. Sans ce quitus, ils perdent leurs subventions et le droit de célébrer des mariages par exemple. En décembre 2022, les Témoins de Jéhovah ont intenté une action en justice contre l'État, arguant « qu'il n'y avait pas de preuves de préjudices et que le rôle de l'Etat n'était pas d'interpréter les textes religieux ». Pour leurs avocats, « demander aux témoins de Jéhovah de changer de croyances, c'est violer leur intégrité en tant que personne religieuse mais aussi en tant que personne dotée d'une conscience ». ■

(Source : Religion News Service, 16.01.2024)

Un rappeur chef d'une secte ? ■ Etats-Unis

■ Le rappeur Rashad Jamal est soupçonné d'être le chef d'une secte. Selon la police de Berkeley, il aurait joué un rôle dans la disparition de 6 personnes originaires du comté de Saint-Louis (Missouri – USA). En détention, celui qui prêche sur une chaîne YouTube nie ces allégations.

Il s'appelle Rashad Jamal White. Âgé de 38 ans, ce rappeur (il a sorti deux albums studio), est aussi influenceur sur les réseaux sociaux. Condamné à 18 ans de prison pour « des faits domestiques », il est accusé, depuis 2021, d'agressions sexuelles sur mineur. Des agressions qu'il réfute appelant ceux qui le soutiennent à signer des pétitions et à faire des dons à sa famille. Il est devenu le chef d'un groupe popularisé en ligne sous le nom de « L'université de l'intelligence cosmique ». De sa cellule, il prêche une spiritualité, exclusivement pour les noirs et les Latinos, qui, selon lui « seraient naturellement terrestres alors que les blancs ne

le sont pas », et délivre des enseignements ésotériques. Il prétend « être la voix des opprimés » et ses partisans le qualifient de prophète, voire de Dieu. Il a également créé une boutique en ligne où il vend des livres, disques, colliers, bracelets, cristaux et autres tee-shirts. Pour la police, cette communauté serait en fait une secte et Rashad Jamal un gourou. Lui s'en défend et a déclaré, lors d'une interview téléphonique accordée au *Post-Dispatch*, « qu'il donnait simplement son avis sur une multitude de sujets allant de l'histoire à la biologie en passant par la physique quantique ».

Six personnes originaires du com-

té de Saint-Louis, dont deux enfants, ont quitté, en août, une maison qu'elles louaient à Berkeley (Californie). Elles n'ont, depuis, plus donné signe de vie. Elles étaient adeptes de « L'université de l'intelligence cosmique » et la police pense que ce groupe a joué un rôle dans cette disparition inquiétante. Toujours dans le *Post-Dispatch*, Rashad Jamal soutient « qu'il a découvert ces accusations dans un reportage télévisé ». Il affirme « ne jamais avoir rencontré ces personnes » et « être persécuté et pris pour cible à tort ». ■

(Source : *Post-Dispatch*, 10.01.2024)

Arts divinatoires

La face cachée des voyants sur internet ■ France

■ Sur les réseaux sociaux, les voyants autoproclamés sont de plus en plus nombreux. Ils sont suivis par des milliers de personnes. Et faute de réglementation, les prix qu'ils pratiquent sont parfois exorbitants.

Quelles sont les dérives ? C'est une enquête *France Info* qui s'appuie sur le site de l'Institut national des arts divinatoires (INAD) et

sur le rapport de la Miviludes notamment. ■

A (re)voir sur : <https://www.francetvinfo.fr/internet/reseaux-sociaux/enquete->

[la-face-cachee-des-voyants-sur-internet_6291210.html](https://www.francetvinfo.fr/internet/reseaux-sociaux/enquete-la-face-cachee-des-voyants-sur-internet_6291210.html)

(Source : France Info, 08.01.2024)

Chamanisme

Une organisation chamanique démantelée ■ Espagne

■ La police espagnole a annoncé, ce mercredi 17 janvier, avoir démantelé une organisation qui donnait à ses adeptes des substances hallucinogènes. 18 personnes ont été interpellées.

L'organisation, qui mettait sur pied des retraites payantes au cours desquelles les participants consommaient des substances psychotropes (ayahuasca, peyotl et autres sécrétions de grenouille kambo), était sous surveillance depuis plusieurs mois. Les autorités avaient repéré, sur les réseaux sociaux notamment, des publications douteuses faisant la promotion « de rituels néo-chamaniques pour améliorer la santé physique et émotionnelle des participants ». Ces retraites, placées sous l'égide d'un médecin

et d'un autre membre qui se faisait passer pour « docteur », se déroulaient principalement en Espagne, mais aussi en France, à Malte, en Irlande, en Finlande, au Mexique, en Colombie, en Roumanie et en Turquie. Le groupe disposait d'un centre en Colombie, où étaient élaborés les breuvages ensuite acheminés en Espagne grâce à des « mules ».

18 personnes ont été interpellées. Elles sont poursuivies pour appartenance à une organisation criminelle, délit contre la santé publique, traite d'êtres humains,

exercice illégal d'une profession et infraction à la loi sur l'immigration. Lors des perquisitions, 24 000 €, un kilo de mescaline et plus de 60 kg d'ayahuasca ont été saisis. Le leader de cette organisation, également soupçonné d'abus sexuels, est décédé durant l'enquête. ■

(Source : AFP, 17.01.2024)

Lire aussi sur le site de l'Unadfi : Dérives sectaires en Catalogne : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-hygienistes-et-traditionnelles/derives-sectaires-en-catalogne/#more-21943>



Exorcisme, Gérald Bronner, Editions Grasset, 2024

■ « On peut croire à des choses folles sans être fou soi-même »... Dans son dernier livre (sortie le 17 janvier 2024), le sociologue Gérald Bronner, spécialiste des fausses croyances, devenu le « Monsieur rationalité », aide à comprendre comment on devient fanatique et comment on cesse de l'être. En effet, au risque d'en surprendre plus d'un, il dévoile ici son adolescence de jeune homme passionné d'esotérisme, de tarot et autres rituels collectifs. Un récit très personnel à portée universelle. ■

(Source : Elle, 13.01.2024)

Mouvance Bouddhiste

Bouddha Boy interpellé ■ Népal

■ **Accusé d'enlèvements et de viols, celui que l'on surnomme Bouddha Boy a été interpellé au Népal.**

La police du Népal a annoncé, ce 10 janvier, avoir arrêté Ram Bahadur Bomjan. Âgé de 33 ans, celui qui prétend être la réincarnation de Bouddha était recherché pour des accusations de viols et d'enlèvements. Surnommé Petit Bouddha ou Bouddha Boy, il a acquis sa notoriété, à l'adolescence,

en démontrant une capacité à méditer durant des mois, immobile, sans manger, sans boire et sans dormir. Des milliers de personnes ont assisté à ses méditations dites miraculeuses dans la jungle.

En fuite depuis des années, il a été découvert dans une cache

à Katmandou. Sur place, les policiers ont également mis au jour 30 millions de roupies (200 000 €) et des devises étrangères. Des dizaines de plaintes ont été déposées contre lui depuis 2010. ■

(Source : Swissinfo, 10.01.2024)

Mouvance protestante

Un ancien pasteur accusé d'agressions sexuelles en Ontario ■ Canada

■ **Déjà inculpé d'agressions sexuelles en juin 2022, Bruxy Cavey, l'ancien pasteur de l'église anabaptiste The Meeting House, située dans l'Ontario, au Canada, fait face à deux nouvelles accusations. Et ce, à la veille de son procès.**

Bruxy Cavey était pasteur principal et enseignant à The Meeting House de 1996 à 2021. Il a été inculpé d'agressions sexuelles en juin 2022 alors qu'il était âgé de 57 ans.

La police de Hamilton a annoncé, ce 22 décembre, que deux nouvelles plaintes pour agressions sexuelles à l'encontre

de Bruxy Cavey avaient été déposées, sans donner plus de détails sur leur contenu.

Dans un communiqué, son avocate estime « malheureux que ces allégations surgissent à la veille de l'ouverture du procès de son client qui maintient être innocent ».

L'église, elle, n'a pas souhaité faire de commentaire.

En 2022, le conseil de surveillants s'était, dans un premier temps, contenté d'une publication pour expliquer qu'il avait découvert « que Cavey entretenait une relation avec une femme en violation de la politique de l'église ». Pour Maggie John,

>>>

>>>

présidente du conseil, il s'agissait « d'un abus de pouvoir ». A la demande de l'église, Cavey avait démissionné de ses fonctions pastorales. Mis en examen, il avait été laissé libre et placé sous contrôle judiciaire. Sur son blog,

il s'était excusé « de cette relation extraconjugale » et avait affirmé « ne pas avoir été exemplaire dans son rôle de leader spirituel et membre du clergé ». Quelques semaines plus tard, le conseil des surveillants avait de nouveau

communiqué pour souligner « qu'une enquête interne corroborerait trois allégations d'agressions sexuelles, dont l'une sur mineure». ■

(Source : CBC News, 29.12.2023)



Des médecins demandent un renforcement de la loi ■ France

■ Face aux dérives sur les réseaux sociaux et dans certains médias, des médecins et chercheurs tirent la sonnette d'alarme. Pour eux, il n'est plus possible de laisser se propager de fausses informations médicales. Il s'agit d'un enjeu de santé publique. Ils ont signé une tribune en ce sens et appellent le gouvernement à prendre la mesure du fléau.

« On demande au gouvernement et aux élus de prendre leurs responsabilités, au nom de la santé publique ». Une trentaine de sociétés savantes et syndicats médicaux représentatifs de dizaines de milliers de médecins et de chercheurs tirent la sonnette d'alarme en signant une tribune pour alerter contre la désinformation. Pour eux, « il est temps de lutter contre les partisans des thèses complotistes et antivax, présents notamment sur les réseaux sociaux, et qui s'en prennent aux médecins ». Une référence à l'oncologue

Jérôme Barrière, victime d'attaques du rappeur Booba qui l'a traité d'assassin en lui reprochant d'avoir partagé de fausses informations sur le vaccin contre le Covid-19. « A ce jour, les menaces en ce qui me concerne n'ont été que virtuelles » précise le médecin, « mais le corps médical ne peut plus laisser dire n'importe quoi. Les médias ne peuvent plus impunément inviter des gens qui ne représentent qu'eux-mêmes, sans contradicteur, à une heure de grande écoute et laisser ainsi se propager des discours anti-sciences ». Jérôme Barrière milite

pour « un renforcement de la loi ». Comme il était prévu dans le projet de loi contre les dérives sectaires, il souhaite qu'un « délit soit reconnu pour ceux qui incitent à abandonner un traitement médical ». Il aimerait également qu'une réflexion soit menée sur la propagation de fausses nouvelles dans la presse, ce que l'on pourrait, selon lui, considérer comme « mise en danger de la vie d'autrui par la propagation de fausses informations non contrôlées ». ■

(Sources : L'Express & France Info & 20 Minutes, 29.01.2024)

Doctolib appelle à l'aide ■ France

■ De nombreuses pratiques non conventionnelles sont présentes sur Doctolib. La plate-forme affirme « ne pas pouvoir, seule, faire le tri et dire le droit ».

L'oligoscan ? Une méthode permettant de mesurer en temps réel la biodisponibilité des oligo-éléments et minéraux présents dans votre corps. Une méthode non

reconnue sur le plan scientifique. Mais elle est proposée par plusieurs praticiens sur Doctolib...

En 2022, le site de réservations de rendez-vous médicaux avait déci-

dé de bannir 5 700 professionnels du bien-être. Exit les spécialistes de l'oligoscan, du reiki, naturopathes et autres hypnothérapeutes. Sauf qu'ils sont toujours

>>>

>>>

là. Ces pratiques non conventionnelles constituent une « zone grise » que Doctolib dénonce en appelant les autorités à l'aide. La plate-forme, qui a fondé sa réputation sur l'excellence des professionnels de santé, semble dépassée. Le problème est que certains sont bien diplômés et inscrits avec un numéro officiel de professionnel de santé... Mais ils choi-

sissent ensuite d'afficher des pratiques qui ne sont pas reconnues scientifiquement. Alors, interroge Doctolib, « comment faire un tri sur le plan légal sans prendre le risque d'une plainte ? Que faire par exemple de l'ostéopathie quantique qui n'est ni interdite ni autorisée ? ». Aujourd'hui, Doctolib demande « un cadre réglementaire clair sur un sujet qui dé-

passé largement le seul débat des contenus en ligne ». Le responsable de la plate-forme souhaiterait « qu'à l'occasion de l'examen au parlement du projet de loi contre les dérives sectaires, une liste officielle de pratiques non conventionnelles soit éditée ». ■

(Source : Le Parisien, 30.01.2024)

Les énergéticiens, nouveaux professionnels de la réparation à domicile ?

■ Etats-Unis

■ Aux Etats-Unis, de plus en plus de propriétaires fortunés se tournent vers des énergéticiens pour purifier leur maison des mauvaises ondes.

Le *Wall Street Journal* rapporte ainsi l'intervention d'une praticienne en énergie chamanique dans une villa américaine. Le but : harmoniser les énergies de la vaste propriété. La praticienne, qui exerce depuis plus de 15 ans, intervient pendant 4 jours, durant lesquels elle réalise une bénédiction celtique de l'espace, rend hommage aux anciens propriétaires et améliore le flux d'énergie feng-shui de l'escalier. A l'aide d'un pendule, de cristaux et de cartes de tarots, elle met également à jour l'emplacement du bureau de l'ancien occupant qui, selon elle, est responsable d'un blocage de la créativité familiale. Selon la praticienne, plusieurs motifs amènent les propriétaires à faire appel à ses services : un changement brusque dans l'organisation du foyer, comme un divorce ou une naissance, la perception de mauvaises vibrations, ou la conviction que le foyer est

occupé par des entités surnaturelles. Le montant des consultations commence à 1 000 dollars et varie selon l'ampleur du projet.

Certaines interventions s'appuient également sur la lithothérapie. Après la guérison des corps par les cristaux, certains praticiens proposent désormais des consultations focalisées sur les foyers. Il s'agit notamment de placer des minéraux aux vertus particulières dans des espaces précis des maisons, afin d'y équilibrer les énergies ou d'insuffler de la vitalité au sein du foyer. La vente de cristaux s'adapte à toutes les bourses : de trois dollars pour une pierre tenant dans la paume de la main à plus d'un million de dollars pour des spécimens énormes, dignes de figurer dans des musées. Fort de cet engouement, dans le quartier de Brooklyn, à New York, un immeuble de 171 appartements voit

sa construction placée sous le signe de la lithothérapie, puisque des cristaux sont incrustés sous la piscine commune afin que cet espace reste « paisible, rajeunissant, et purifiant ». Et chez les propriétaires les plus opulents, on trouve même des lustres montés sur mesure en fonction des propriétés des cristaux sertis.

Certains praticiens utilisent d'autres méthodes ésotériques : la combustion de plantes, comme la sauge, ou l'utilisation de sons, au moyen de divers instruments tels que des clochettes ou des bols tibétains. L'objectif reste le même : purifier la maison et en alléger l'ambiance.

Selon les experts, au-delà de toute piste surnaturelle, l'effet placebo pourrait à lui seul expliquer la satisfaction des clients fortunés. ■

(Source : The Wall Street Journal, 12.12.2023)

Guerlain dévoile une nouvelle crème aux propriétés « quantiques » ■ France

■ Au début du mois de janvier, la parfumerie Guerlain a annoncé le lancement d'un nouveau produit cosmétique dont les vertus seraient attribuées à ... la physique quantique.

Cette annonce a suscité l'émoi de scientifiques et d'internautes, qui ont critiqué le dévoiement de concepts issus de la science dans un pur objectif mercantile. Guerlain n'est pas la première structure à détourner le vocabulaire de la physique quantique pour promouvoir ses produits : le terme est aujourd'hui omniprésent dans le monde du bien-être et des pratiques de soins non conventionnelles.

En effet, si le dévoiement de concepts scientifiques par les PSNC n'est pas un phénomène

récent, le qualificatif « quantique » rencontre depuis quelque temps une popularité particulière. Le terme fait appel à notre imaginaire, en s'appuyant sur les phénomènes fascinants associés à ce champ de la physique, les théories complexes adossées, et à l'image mystique et trouble de la mécanique quantique... qui est pourtant très bien comprise et extrêmement précise dans ses prédictions.

De fait, la « médecine quantique » constitue même une PSNC à part entière, qui prétend souvent pou-

voir guérir un large éventail de maux, y compris des maladies graves. Les risques sont nombreux : retard de diagnostic, éloignement de la médecine conventionnelle, voire de possibles dérives sectaires.

Un point rassurant : l'annonce de Guerlain a rapidement suscité l'indignation de nombreux scientifiques, et leurs alertes ont été immédiatement relayées par plusieurs grands médias, ce qui permet d'espérer que cette réactivité persiste dans le futur. ■

(Source : The Conversation, 21.01.2024)

Elle prétendait « guérir » l'homosexualité par des rapports sexuels forcés ■ Espagne

■ Une gourelle, suspectée d'avoir dirigé une secte pendant plus de 20 ans, a été arrêtée en Espagne en décembre dernier.

La femme et son époux, lui aussi arrêté, affirmaient que l'homosexualité était une maladie curable et auraient mené des « thérapies d'hétérosexualisation » basées sur deux principes : l'abstinence et la guérison au moyen de rapports sexuels avec la cheffe de la secte.

Le couple dirigeait une entreprise

faisant la promotion de PSNC à Caceres, le titre de psychologue du mari faisant office de couverture pour proposer diverses « pseudo-psychothérapies ». Ils détenaient également un local à Madrid, où des « thérapies » étaient pratiquées une fois par semaine. Pour altérer la conscience de leurs victimes, les époux utili-

saient différentes drogues, parmi lesquelles la marijuana, la MDMA et l'ayahuasca.

Pendant plus de 20 ans, le couple aurait réuni des clients jusqu'à atteindre une cinquantaine d'adeptes. ■

(Sources : Diario SUR, 23.12.2023, SUR In English, 26.12.2023)

Endométriose : quand la douleur des femmes se transforme en marché ■ France

■ L'endométriose, une maladie responsable de douleurs chroniques invalidantes et encore mal traitée par la médecine, est assaillie de pseudo-remèdes miracles.

>>>

>>>

L'endométriose est une maladie qui affecte environ une femme sur dix ; elle se manifeste par d'importantes douleurs, notamment au moment des règles, comme des troubles digestifs, ou encore une fatigue chronique. Néanmoins, aujourd'hui encore, elle n'est en moyenne diagnostiquée que 7 à 10 ans après l'apparition des symptômes. Et une fois le diagnostic posé, les traitements ne permettent pas toujours de soulager les patientes, qui rapportent par ailleurs un certain paternalisme de la part du corps médical et une tendance à minimiser leurs symptômes.

Ainsi, selon une étude de l'Inserm encore en cours, plus de 80% des participantes à l'étude, toutes atteintes d'endométriose, auraient déjà eu recours à une PNSC pour tenter de soulager leurs symptômes. De fait, le contexte propre à cette maladie facilite l'émergence de thérapeutes promettant la guérison – ou, a minima, l'apaisement de la douleur. Ces traitements sont parfois extrêmement onéreux et comportent des risques importants pour les patientes : altération de la santé à travers des régimes

inadaptés, interactions avec les traitements en cours, aggravation de symptômes qui auraient pu être soulagés, perte de temps et d'argent... Néanmoins, les PSNC sont régulièrement proposées par les soignants prenant en charge des patientes atteintes d'endométriose, et sont même parfois intégrées dans les hôpitaux au cœur des centres experts de la maladie ou des services de lutte contre la douleur.

Par ailleurs, tout au long de leur parcours de soin, qu'il soit conventionnel ou alternatif, les patientes subissent une culpabilisation sur les causes de leur maladie. Certains gynécologues imputent ainsi l'endométriose à des traumatismes refoulés ou au vécu des ancêtres de la patiente, en s'appuyant sur les théories issues de la psychogénéalogie. Mais les praticiens ne sont pas en reste, puisque ces théories sont aussi mobilisées par certaines PSNC, là où d'autres, comme la naturopathie, expliqueront à la patiente que l'endométriose n'est qu'un symptôme d'un mal plus profond, dont la cause est à chercher – et à travailler – en soi.

L'endométriose constitue enfin la première cause d'infertilité en France, qui possède son propre marché de pseudo-remèdes miracles. En effet, les parcours d'assistance médicale à la procréation peuvent eux aussi s'avérer particulièrement violents pour les patientes, qui rencontrent des problématiques jumelles à de celles de l'endométriose : errance, manque de temps et d'écoute du personnel soignant... Les patientes déplorent également l'absence d'accompagnement psychologique. C'est d'ailleurs sur ce terrain que se positionnent certaines PSNC, en offrant une attention et un soutien aux couples en difficulté. Certaines thérapies vont jusqu'à prétendre pouvoir guérir l'infertilité, mais les experts sont formels : si le recours aux PSNC peut participer à une réduction du stress, comme le feraient des pratiques de bien-être, elles n'ont pas d'efficacité propre sur les causes de l'infertilité, telle l'endométriose. ■

(Sources : Doctissimo, 02.01.2024, Journal de Montréal, 13.01.2024, Monaco Matin, 13.01.2024)

Le déremboursement de l'homéopathie en question ■ Allemagne

■ Karl Lauterbach, le ministre de la Santé allemand, souhaite supprimer le remboursement de l'homéopathie par l'assurance maladie.

Alors que le système de sécurité sociale est en cours de réforme en Allemagne, le ministère de la Santé cherche à éliminer les dépenses inutiles des caisses d'assurance

santé, parmi lesquelles le remboursement de l'homéopathie. Cette pratique ne représente pas un grand volume de dépenses, puisque son déremboursement

permettrait d'économiser au maximum 10 millions d'euros.

Le ministre s'est néanmoins justifié sur X (ex-Twitter), rappelant le manque de données probantes

>>>

>>>

concernant cette pratique et l'importance de baser les décisions politiques sur les preuves scientifiques. Si ce projet aboutissait, il resterait possible de bénéficier d'un remboursement de l'homéopathie au moyen des caisses complémentaires. ■

(Source : Tagesspiegel, 11.01.2024)

Internet et la désinformation sur les bienfaits du jeûne ■ France

■ Nombreux sont les articles à faire la promotion du jeûne pour divers problèmes de santé... malgré l'absence de données probantes.

Ainsi, que cela soit sur des sites internet dédiés à la santé ou sur les réseaux sociaux, le jeûne est souvent promu comme remède à divers problèmes de santé, du surpoids aux maladies chroniques graves. Attestant de la popularité grandissante de cette pratique, de nombreux influenceurs plébiscitent le jeûne intermittent auprès de leurs abonnés et une multitude d'applications se

proposent d'accompagner les novices dans cette pratique.

Toutefois, comme le soulignait un rapport de 2014 de l'Inserm, aucune donnée clinique probante ne permet d'étayer la pertinence du jeûne pour la santé. De fait, selon le Pr Jacovi, médecin et chercheur, les allégations sur le jeûne intermittent sont parfois trompeuses : il existe ainsi

peu de données sur la relation entre jeûne et perte de poids, et les rares études présentent un faible niveau de preuves. Selon le chercheur, ces résultats préliminaires peuvent justifier une poursuite des recherches, mais ne permettent aucune conclusion pour le moment. ■

(Source : France TV Info, 30.12.2023)

Un pharmacien dénonce les dérives de scientifiques ■ Canada

■ Olivier Bernard, aussi connu sous l'alias le Pharmachien, lance une série de podcasts sur les dérives en santé.

Ce pharmacien, qui combat depuis des années les fausses croyances en santé, a développé un projet de podcasts intitulé *Dérives*. Y figure notamment une série d'épisodes, « Les secrets de « La mafia médicale » », qui s'intéresse aux scientifiques adoptant des idées contraires à celles de leur profession.

Le titre de la série fait référence à Gylaine Lanctot et à son ouvrage, *La mafia médicale*, qui

dénonçait en 1994 le système de santé conventionnel. Cette médecin québécoise, à l'origine phlébologue, opère un virage radical à partir du milieu des années 90, en multipliant les discours anti-vaccins et mettant en cause les traitements contre le cancer et le SIDA. Malgré sa radiation du Collège des médecins en 1997, elle conserve une forte audience, parmi laquelle le chanteur Bernard Lachance. Atteint du VIH, ce

dernier cesse ses traitements en 2017, dénonçant « une fraude », et conteste les mesures sanitaires prises en 2020 contre le Covid-19, avant de décéder en 2021 des suites de sa maladie.

En partant de cette situation, les huit épisodes du podcast, appuyés par une cinquantaine d'interviews, proposent une analyse des dérives de certains scientifiques. ■

(Source : La Presse, 20.01.2024)

La réflexologie plantaire plébiscitée sur France 3 ■ France

■ Lors d'un épisode du jeu télévisé *Slam*, une participante a été invitée par Cyril Féraud à présenter sa pratique de réflexologue plantaire. L'extrait a été signalé à l'Arcom (Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique).

>>>

>>>

Cette séquence du jeu télévisé a fait réagir sur les réseaux sociaux, et pour cause : l'animateur du jeu, Cyril Féraud, multiplie les questions à l'égard d'une participante sur son activité en réflexologie plantaire. Plus préoccupant encore, le présentateur valorise cette pratique en opposition à la médecine conventionnelle, en se demandant si, plutôt que de « se bourrer de médicaments, il suffirait d'appuyer sur des zones précises du pied » pour soulager des douleurs. Après avoir signalé l'extrait à l'Arcom, un internaute a publié le passage concerné sur le réseau social X (ex-Twitter), qui a depuis été massivement partagé.

Interrogé, Bruno Falissard, qui mène des recherches sur l'évaluation des soins non conventionnels, rappelle que la réflexologie ne repose pas sur des bases théoriques plausibles. De fait, le médecin

Edzard Ernst, expert des PSNC, a réalisé une méta-analyse visant à faire le point sur la littérature existant sur la réflexologie. Selon lui, plusieurs articles, pourtant de bonne qualité méthodologique, ont échoué à démontrer l'efficacité de la réflexologie plantaire. Nicolas Pinsault, dont les travaux portent notamment sur les effets contextuels, souligne que dans cette pratique, il est impossible de distinguer le bénéfice dû à la pratique des bénéfices liés à l'effet placebo. Il rappelle également que plusieurs signaux d'alerte doivent susciter la vigilance, comme le manque d'études parvenant à démontrer l'efficacité de la réflexologie, ou le fait que cette pratique aurait été découverte de manière épiphannique. De plus, la théorie sur la réflexologie n'a pas évolué depuis sa fondation, alors que les pratiques scientifiques

s'enrichissent et se précisent à mesure des progrès des connaissances. Dernier point, la réflexologie n'est pas une pratique réglementée : elle peut être exercée par n'importe qui, sans formation médicale préalable. Dans ce contexte, des risques peuvent être associés au recours à la réflexologie, comme le retard diagnostique en cas de maladie grave.

Par ailleurs, cette séquence semble présenter les PSNC comme une alternative viable aux traitements médicamenteux, sans informer l'audience des données existantes sur la réflexologie. Le présentateur, dont le discours peut faire autorité auprès des téléspectateurs, participe donc à la légitimation d'une pratique qui n'a pourtant pu faire la preuve de son efficacité. ■

(Source : 20 minutes, 01.01.2024)

La rédaction de France Info infiltre la patientèle d'un naturopathe condamné ■ France

■ Des journalistes se sont fait passer pour un patient atteint d'un cancer auprès de Miguel Barthéléry, condamné par la justice en 2023.

Soupçonné d'être responsable du décès d'au moins deux patients atteints de cancer, le naturopathe avait été interdit d'exercer les métiers de naturopathe, magnétiseur et radiesthésiste en juin dernier. Selon les informations de France Info, le pseudo-thérapeute n'aurait toutefois jamais cessé ses consultations, réalisées en visioconférence.

La rédaction de *France Info* a ainsi endossé l'identité factice d'un homme atteint d'un cancer de la

prostate et pris contact avec Miguel Barthéléry. Plusieurs consultations d'environ une heure chacune ont été effectuées en visioconférence avec le naturopathe, au tarif de 100€ la séance, payable d'avance sur Paypal. Le journaliste infiltré a notamment évoqué son souhait d'éviter l'opération chirurgicale recommandée par son oncologue. Si Miguel Barthéléry l'engage à poursuivre son suivi avec le médecin, il fustige cependant régulièrement la

médecine conventionnelle et ses traitements. Par ailleurs, le naturopathe ne demande aucune copie des examens médicaux, et assure ne pas avoir besoin du dosage sanguin de PSA, un antigène permettant pourtant de suivre l'évolution du cancer de la prostate.

A l'inverse, dès la première consultation, Miguel Barthéléry aurait fourni un plan de santé, accompagné d'un calendrier et d'une procédure de nettoyage de foie, réalisé

>>>

>>>

au moyen de jeûnes, de diètes de jus et de purges. Le plan de santé contient la mention suivante : « Ce plan ne vise à se substituer ni à un traitement ou suivi médical, ni à un traitement allopathique. Vous êtes avisé de consulter en premier lieu, un médecin généraliste et/ou spécialiste en cas de trouble de santé physique ou mentale afin d'être clairement informé d'un diagnostic et éventuellement conseillé du traitement approprié. ». Malgré cette indication, et le fait que la plupart

des naturopathes limitent leurs prétentions au soulagement des symptômes du cancer, M. Barthéléry assure pouvoir soigner la prostate « de l'intérieur » en éliminant la tumeur qui serait faite « de colles, de glaires et d'acides ».

La rédaction de *France Info* souligne également les procédés employés par Miguel Barthéléry pour entretenir la confusion avec un véritable médecin : il se présente comme un « docteur en médecine moléculaire », utilise des termes

scientifiques complexes et ne contredit pas le journaliste infiltré quand celui-ci l'appelle « docteur ».

Interrogée par *France Info*, Pascale Duval, porte-parole de l'UNADFI, déplore le sentiment d'impunité d'un praticien pourtant condamné. Elle rappelle également le rôle qu'a joué la pandémie de Covid-19 dans la mise en lumière de pratiques frauduleuses, qui existaient toutefois depuis bien longtemps. ■

(Source : FranceInfo, 22.01.2024)

L'Ordre des Médecins engagé contre les dérives sectaires en santé ■ France

■ Dans un communiqué paru le 25 janvier, le CNOM se positionne une nouvelle fois contre les dérives liées à certaines PSNC

L'Ordre des médecins s'inquiète ainsi des conséquences de la désinformation dans le champ de la santé, en particulier sur les réseaux sociaux.

Le CNOM s'engage à « soutenir tout encadrement législatif qui vise à garantir la sécurité des patients dans ce qui relève du bien-être ».

Cet engagement fait notamment écho à la réintroduction possible d'un délit de sujétion dans le projet de loi contre les dérives sectaires, qui sanctionnerait « toute provocation à l'abandon ou à l'abstention de suivre un traitement médical thérapeutique ou prophylactique, alors qu'il est

contraire aux données acquises de la science et présenté comme bénéfique ». Le projet de loi, déjà adopté par le Sénat, doit être débattu à l'Assemblée Nationale en février 2024. ■

(Sources : CNOM, 25.01.2024 & Egora, 25.01.2024)

A voir

L'infertilité est-elle devenue un business ? – *Doctissimo*

Doctissimo

■ De nombreux couples ayant des difficultés à avoir un enfant choisissent de se faire accompagner par des pratiques de soins non conventionnelles. L'ostéopathie et l'acupuncture côtoient désormais le fertility yoga, le coaching en fertilité ou encore la ventousothérapie. Quid de toutes ces promesses ? Peut-on parler de marchandisation de la fertilité ? Comment repérer les abus ? Cinq experts répondent à ces questions. ■

A voir sur : https://www.doctissimo.fr/grossesse/avant-la-grossesse/infertilite/infertilite-est-elle-devenue-un-business-pour-certaines-methodes-alternatives/24a489_ar.html

(Source : Doctissimo, 02.01.2024)

Théories du complot

Il déclenche 14 feux de forêt ■ Canada

■ Brian Paré, un Québécois âgé de 38 ans, vient de reconnaître qu'il était à l'origine de 14 feux de forêt. Jusqu'à présent, ce complotiste accusait le gouvernement d'en être responsable.

Depuis plusieurs semaines, Brian Paré passait tout son temps libre à relayer des théories du complot qui imputent des feux de forêt au gouvernement canadien. Selon les propos qu'il relayait sur Facebook, « les autorités voulaient duper la population pour faire croire au changement climatique ».

Ce lundi 15 janvier, devant la cour de justice de Chibougamau (Québec), il a finalement plaidé coupable et reconnu avoir déclenché 14 incendies. La

procureure a rappelé que deux d'entre eux avait mis à néant plus de 800 hectares de bois et entraîné l'évacuation de 500 foyers près de la ville de Chapais et de l'aéroport. La Société de protection des forêts (Sopfeu) a, pour sa part, rappelé « qu'au Canada, 11 millions d'hectares sont partis en fumée rien que sur l'année 2023 ». Aperçu en juin près d'un incendie, Brian Paré avait été entendu par la police mais avait nié en bloc. Estimant avoir un faisceau d'indices suffisant, la police avait néanmoins obtenu

un mandat pour installer un dispositif de géolocalisation sur le véhicule du trentenaire. Et ce dernier a borné à deux reprises en septembre, près de départs de feux, ce qui a justifié son interpellation.

Un rapport sur l'état de santé mentale de Brian Paré et une évaluation de sa dangerosité a été demandé avant de déterminer le quantum de la peine. Le délibéré devrait être rendu le 22 avril. ■

(Sources : Slate & Le Journal de Québec, 17.01.2024)

Les souterrains alimentent la machine à fantasme ■ Etats-Unis

■ Le 8 janvier, la police a arrêté des étudiants qui avaient commencé à percer un tunnel dans la synagogue 770, à Brooklyn. De quoi agiter les sphères conspirationnistes.

L'histoire a été rapportée par le *New York Times* et le *Jewish Chronicle* notamment. Au départ, rien d'extraordinaire. Des fidèles jugeaient la synagogue 770 (du fait de son adresse 770 Easten Parkway dans le quartier de Brooklyn à New York) trop petite. Alors ils ont entrepris de percer un tunnel vers l'annexe voisine pour agrandir le site. En omettant d'en informer les autorités rabbiniques qui, furieuses, ont fait intervenir la police pour déloger ces fidèles et stopper ce qu'elles qualifiaient

de vandalisme. L'affaire aurait pu s'arrêter là. Sauf que les images des empoignades avec les forces de l'ordre ont fait le tour des réseaux conspirationnistes. On y voit le vieux matelas d'un étudiant taché : serait-ce du sang d'enfant ? La machine à rumeur s'emballe. « Des juifs, des tunnels et des enfants, ce sont trois éléments qui, mis ensemble, excitent l'imaginaire de la complosphère » relève Tristan Mendès France, co-animateur du podcast *Complorama*

sur *France Info*. En quelques jours, un désaccord autour de l'aménagement d'un lieu de culte s'est transformé en mythe pédocriminel. Depuis l'ère Trump, ce genre de récits se multiplie. En 2020, une rumeur relatait que des milliers d'enfants étaient retenus captifs dans les sous-sols de New York. Ont suivi des variantes parlant des souterrains urbains de Melbourne ou Sydney. En 2022, une autre théorie assurait qu'en bombardant l'Ukraine, Poutine aurait délivré

>>>

>>>

35 000 enfants prisonniers sous terre. Cette fascination pour les sous-sols n'est pas nouvelle, on en trouve trace dans la littérature conspirationniste dès la fin du XVIII^e siècle, avec l'abbé Augustin Barruel. Ce religieux, qui cherchait un responsable à la révolution française, disait déjà : « le complot, c'est l'envers du monde normal, et, l'envers du monde normal, c'est sous terre ». Pour l'anthropologue Véronique Campion-Vincent, « les corridors souterrains charrient un imaginaire à la fois lugubre, interlope et bestial. Ils sont déjà l'indice d'un jugement moral. Et, par nature, un tunnel se dérobe à la vue de tous, il est donc impossible à nier ». Au XX^e siècle,

les installations souterraines servent ainsi à justifier l'existence d'extraterrestres. Et pour certains ufologues, « les martiens vivraient dans des bunkers souterrains, c'est pour ça qu'on ne les voit pas ».

« Des tunnels remplis d'enfants taupes »

Dans le complotisme, « le sous-sol est composé de corridors, ce n'est pas une simple cave. Le tunnel a une dimension opérationnelle, signe d'une activité, d'un réseau, voire d'un méfait organisé » explique Tristan Mendès France. Une notion qui se teinte de pédosatanisme à partir des années 80. A l'époque, des parents d'élèves sont convaincus que l'école McMartin, à Los Angeles,

abrite des cérémonies rituelles où des enfants sont exploités sexuellement. Les policiers ont pris l'affaire très au sérieux. Les souterrains évoqués n'ont jamais été retrouvés. Mais l'image est restée. Et, depuis, la machine à rumeurs QAnon voit des tunnels pédocriminels partout. C'est devenu si structurant que QAnon a forgé le concept fantastique de « l'enfant taupe » pour désigner des victimes qui seraient gardées sous terre pour satisfaire une élite pédosataniste. En parallèle, Trump disposerait d'unités chargées de les délivrer. Ces opérations militaires seraient responsables des tremblements de terre. ■

(Source : Le Monde, 19.01.2024)

Pourquoi les gens croient aux théories du complot ■ Internationale

■ Pourquoi une frange de la population est-elle persuadée que des complots malveillants sont orchestrés par des groupes puissants et secrets ? C'est ce qu'ont tenté de comprendre des chercheurs en se basant sur des données scientifiques. Ils viennent de publier leurs premiers résultats dans la revue *Psychological Bulletin*.

Les théories du complot représentent une facette complexe de la culture humaine. Elles sont souvent définies comme des croyances attribuant la cause d'événements à des complots secrets et malveillants orchestrés par des groupes puissants et secrets. Ces théories prospèrent généralement en raison du manque de preuves définitives, s'appuyant plutôt sur des détails suggestifs,

ambigus ou circonstanciels. Elles émergent en réponse à des événements sociaux importants, parfois traumatisants, offrant des explications alternatives qui remettent en question les comptes rendus officiels ou la compréhension générale.

À l'ère numérique, où l'information et la désinformation se propagent rapidement, comprendre la psychologie derrière ces croyances est devenu

plus crucial que jamais. Dans une des études les plus étendues à ce jour¹ des chercheurs ont croisé 170 études reconnues impliquant au total 158 473 participants.

« Il en ressort que la croyance conspirationniste est encore plus psychologiquement complexe que je ne le pensais initialement », a déclaré Bowes, directrice des recherches. Pour elle, « la pensée conspirationniste est motivée par trois besoins clés : comprendre

>>>

>>>

son environnement, se sentir en sécurité, et maintenir une image supérieure de soi et de son groupe social ».

Le poids de l'environnement social

L'étude montre que les individus présentant des niveaux plus faibles de pensée analytique et de réflexion cognitive étaient plus enclins à adhérer aux théories du complot. Ce qui suggère qu'une approche moins critique du traitement de l'information pourrait prédisposer les individus à accepter des idées non vérifiées ou spéculatives. La croyance dans les théories du complot serait aussi fortement liée aux sentiments d'impuissance, de menaces existentielles et à un sentiment général de cynisme envers le monde. Ces résultats soulignent que les individus qui perçoivent le monde comme un endroit menaçant et incontrôlable sont plus susceptibles de pensée conspirationniste. Ce qui pourrait être pris comme une réponse psychologique à l'incertitude et à un environnement chaotique, les théories du complot procurant alors un sentiment de compréhension et de contrôle.

L'étude a également éclairé le rôle des facteurs sociaux. Les

sentiments d'aliénation et de faible estime de soi offrent une probabilité plus élevée d'adhérer aux théories du complot, tout comme une perception des groupes extérieurs comme menaçante et négative.

Ces résultats suggèrent que la façon dont les individus perçoivent leur relation avec la société et leur environnement social peut influencer leur perméabilité aux théories du complot.

D'autres études nécessaires pour comprendre

Les chercheurs ont également exploré la relation entre l'idéalisation conspirationniste et les traits de personnalité en référence aux plages normale et anormale. Ils ont constaté que cette idéalisation était fortement liée à des traits de la plage anormale, tels que la schizothymie, la paranoïa, la propension à vivre des expériences inhabituelles, le psychotisme et l'hostilité. Ces traits sont associés à un fonctionnement altéré et à une perception négative des autres et des événements.

Le manque d'humilité semble aussi un marqueur notable de la pensée conspirationniste.

Ces éléments tendent à démontrer que l'attrance pour le

conspirationniste est plus liée à la psychopathologie et à certains troubles de la personnalité qu'à un fonctionnement général de la personnalité.

Selon Bowes, trois marqueurs sont à prendre en compte : la propension à avoir des croyances et expériences inhabituelles, la perception de menace et de danger, et le comportement antagoniste ou le sentiment d'être supérieur aux autres.

Malgré sa nature exhaustive, l'étude présente des limites. La plupart des recherches incluses ont été menées dans des pays anglophones occidentaux, soulevant des questions sur l'applicabilité des résultats à différents contextes culturels. Une autre limitation significative est la nature transversale des données, ce qui entrave la capacité à déterminer la causalité ou l'ordre temporel des relations observées. « Des travaux longitudinaux et expérimentaux seront encore nécessaires pour aborder les causes de la croyance conspirationniste ». ■

(Source : Le Monde, 19.01.2024)

1. L'étude, intitulée *The Conspiratorial Mind : A Meta-Analytic Review of Motivational and Personal Correlates*, a été rédigée par Shauna M. Bowes, Thomas H. Costello, et Arber Tasimi.

Quand les extraterrestres deviennent un atout touristique

■ Thaïlande

■ Au centre de la Thaïlande, une secte bouddhiste prétend communiquer avec des extraterrestres depuis plus de deux décennies. Autrefois préoccupées par cette communauté, les autorités de Nakhon Sawan en font aujourd'hui un atout touristique et ont promu, ce 13 janvier, le premier festival de musique OVNI en Asie.

>>>

Ufologie

>>>

Ce 12 janvier, dans des champs de canne à sucre, Siwadon Chantanasewi et une douzaine de personnes s'affairent à la préparation du premier festival Belief Fest. Ils pensent que les extraterrestres savent que l'événement va se dérouler ici et vont profiter de l'occasion pour montrer qu'ils sont réels. Au journaliste venu l'interviewer, Siwadon déclare avoir « ressenti des frissons de la tête aux pieds puis vu un vaisseau très imposant ». Une boule de lumière pulsante passant au-dessus et changeant de cap en défiant des lois de la physique newtonienne, qu'il aurait filmée avec son téléphone portable.

Tout cela semble apparemment très normal à Khao Kala. C'est ici, dans la province centrale de Nakhon Sawan, qu'une secte bouddhiste prétend communiquer avec deux membres extraterrestres d'une prétendue Fédération de la Voie lactée depuis plus de deux décennies. Les responsables locaux, qui étaient autrefois mal à l'aise face à la réputation croissante de cette secte controversée¹, sont passés de l'opposition à l'opportunisme. Ainsi, le 13 janvier, Narongchai Jindapan, le maire de Nakhon Sawan, a déclaré que sa ville deviendrait une destination pour le

tourisme lié aux OVNI, en commençant par le Belief Fest. « C'est le premier festival de musique sur les OVNI en Asie. C'est là que vous pourrez voir le plus d'OVNI » a-t-il clamé de la scène devant un millier de personnes.

Nakhon Sawan est une région peu visitée et absente de la plupart des itinéraires de voyage. Sa plus grande attraction touristique est un immense marais d'eau douce qui voit sa fréquentation diminuer. Alors les élus en sont persuadés : si les touristes affluent ailleurs en Thaïlande pour ses plages, ses temples, sa vie nocturne et ses parcs nationaux, pourquoi pas ici pour ses extraterrestres...

Soutien de l'acteur Pete Tongchua

Et ils ont trouvé un ambassadeur de taille avec l'acteur Pete Tongchua. Passionné de science-fiction depuis toujours, le quinquagénaire s'est intéressé aux OVNI en 1997, lorsqu'une frénésie médiatique a éclaté après que des centaines de personnes aient dit avoir vu des lumières mystérieuses au-dessus de Phoenix, en Arizona. C'est à la même époque qu'une famille rurale de Khao Kala affirme avoir reçu le premier message d'extraterrestres. Venu sur place quelque temps plus

tard, Pete Tongchua aurait lui-même été « aveuglé par un grand objet flottant argenté ». Il soutient que « l'UFO Khao Kala est en contact avec deux membres de la fédération galactique du monde de Luku, près de la planète Pluton ». Selon lui, « ces deux êtres voudraient préparer l'humanité à un holocauste nucléaire imminent. Ils ne peuvent rien changer, ce qui doit arriver arrivera. Mais ceux qui ont entraîné leur esprit survivront mieux sur une terre dévastée ». Comme les ufologues, il pense que « les extraterrestres sont bienveillants voulant nous faciliter l'illumination ». Et il ajoute qu'ils seraient « fondamentalement bouddhistes, c'est pourquoi ils ont choisi la Thaïlande pour entrer en contact avec les humains »... Alors la vedette n'a pas hésité à investir dans le Belief Fest à hauteur de 84 000 \$. Et quand on le traite de fou, l'acteur à succès ne se laisse pas démonter : « cela ne me dérange pas. Je pense que ce qui est fou, c'est de ne pas en parler et de ne pas y penser ». ■

(Source : South China Morning Post, 19.01.2024)

1. Le centre de méditation de Khao Kala a été perquisitionné il y a quatre ans et fermé pour avoir prétendument empiété sur des terres protégées.

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

27 €uros
50 €uros

ETRANGER

32 €uros
52 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 €uros
60 €uros

ÉTRANGER

35 €uros
70 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay